

N° 05/12 – 29 septembre 2014

Personnel : création d'un poste – adjoint d'animation 2ème classe à temps plein, 35/35ème – Mise à jour du tableau des effectifs

Le rapporteur,

☞ informe le conseil qu'un des responsables de structures du pôle Enfance Jeunesse, a effectué depuis plusieurs années des contrats à durée déterminée successifs. Au regard de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, accompagnée d'une réorganisation du service accueil périscolaire, ce poste est nécessaire et permanent pour un bon fonctionnement des services.

☞ propose de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet afin de permettre à cet agent d'accéder à un poste pérenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

à compter du 1^{er} octobre 2014, de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, 35/35^{ème} ;

PRECISE :

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité